



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SILASTIC 9252 900P PART B

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	SILASTIC 9252 900P PART B
Numéro du produit	51537
Synonymes; marques commerciales	DOWSIL 9252 900P PART B
Indications sur l'enregistrement REACH	Ce produit n'est pas classé dangereux, les données de cette fiche sont transmises à titre d'information.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Vulcanising Agent
--------------------------	-------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Univar Belgium Riverside Business Park Building G Bd International 55 Internationalelaan 55 1070 Brussels Belgium +32 (0)2 525 05 11 +32 (0)2 520 17 51 sds@univar.com
-------------	--

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)
Numéro d'appel d'urgence national	Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.
Sds No.	51537

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques	Non Classé
Dangers pour la santé humaine	Non Classé
Dangers pour l'environnement	Non Classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger	NC Non Classé
--------------------	---------------

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Mentions de mise en garde** P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.

### 2.3. Autres dangers

Some hydrogen gas may be released. Hydrogen is flammable and can form explosive mixtures with air. Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau Alcools. Acides. Bases. Oxydants. Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

<b>DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE</b>	<b>&gt;=0.35 - &lt;=0.47%</b>
Numéro CAS: 540-97-6	Numéro CE: 208-762-8
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119517435-42-XXXX	
<b>Classification</b>	
Non Classé	

<b>Decamethylcyclopentasiloxane</b>	<b>&gt;=0.09 - &lt;=0.12%</b>
Numéro CAS: 541-02-6	Numéro CE: 208-764-9
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119511367-43-XXXX	
<b>Classification</b>	
Non Classé	

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition** Ce produit ne contient pas de composants dangereux, ou ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Information générale</b>	Le personnel de premiers secours doit porter des équipements de protection appropriés lors de toute intervention de secours. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.
<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin si une gêne persiste.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent après un lavage.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Indications pour le médecin** Aucune recommandation particulière. Traiter en fonction des symptômes.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

**Moyens d'extinction inappropriés** Agents chimiques en poudre. Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldéhyde Oxydes des substances suivantes: Silicium. Carbone.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Aucune action ne doit être prise sans une formation appropriée ou impliquant des risques pour le personnel. Refroidir les conteneurs exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et enlever les de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Maîtriser les eaux d'écoulement en les contenant et en les maintenant hors des égouts et des cours d'eau. Contenir et collecter les eaux d'extinction. Evacuer la zone.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Obtenir la fuite si cela peut se faire sans danger. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible. Some hydrogen gas may be released. Hydrogen is flammable and can form explosive mixtures with air. Eviter le contact avec l'eau. Alcools. Humidité. Acides. Bases. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Collecter et éliminer le déversement comme indiqué en Section 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Précautions d'utilisations** Éviter tout contact avec l'eau. Protéger de l'humidité. Manipuler tous les emballages et conteneurs avec précaution pour réduire les déversements. Éviter le rejet dans l'environnement. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Prévoir une ventilation suffisante. Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivre les précautions décrites dans cette fiche de données de sécurité pour manipuler sans danger.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans un récipient fermé. Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker près de sources de chaleur ou exposer à des températures élevées. This product slowly evolves hydrogen on storage  
 Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants puissants. Eau, humidité. Alcools. Acides. Bases.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Decamethylcyclopentasiloxane

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): SUP 10 ppm

**Commentaires sur les composants** Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants.

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE (CAS: 540-97-6)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 11 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 6.1 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 1.22 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 2.7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 1.5 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 1.7 mg/kg p.c. /jour
<b>PNEC</b>	- Sédiments (eau douce); 2.826 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.282 mg/kg
	- Sol; 3.336 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; >1.0 mg/l

### Decamethylcyclopentasiloxane (CAS: 541-02-6)

## SILASTIC 9252 900P PART B

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 97.3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 24.2 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 97.3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 24.2 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 17.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 4.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 17.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 4.3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Orale; Court terme Effets systémiques: 5 mg/kg p.c. /jour

<b>PNEC</b>	- Eau douce; >0.0012 mg/l
	- Eau de mer; >0.00012 mg/l
	- Sédiments (eau douce); 2.4 mg/kg
	- Sédiments (eau de mer); 0.24 mg/kg
	- Sol; 1.1 mg/kg
	- Station d'épuration des eaux usées; >10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration générale et locale suffisante. Utiliser des confinements de procédé, une aspiration locale ou tout autre sécurité intégrée comme principaux moyens pour réduire l'exposition des travailleurs. Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Lunettes de sécurité bien ajustées. Les protections suivantes devraient être portées: Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

#### Protection des mains

Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 1 heures. Caoutchouc butyle. Néoprène. Caoutchouc nitrile. Alcool polyvinylique (PVA). Polychlorure de vinyle (PVC) Caoutchouc Viton (caoutchouc fluoré). Caoutchouc (naturel, latex). Epaisseur: > 0.35 mm Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété.

#### Mesures d'hygiène

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Se laver les mains et toute zone contaminée du corps avec de l'eau et du savon avant de quitter le lieu de travail. Prendre des précautions pour éviter le contact avec les contaminants en enlevant les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Protection respiratoire

S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Porter une protection respiratoire appropriée si la ventilation est pas insuffisante. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, type A2/P2. EN 136/140/141/145/143/149

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

## SILASTIC 9252 900P PART B

<b>Aspect</b>	Liquide visqueux.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Sans odeur.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>100°C
<b>Point d'éclair</b>	101°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.11
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité</b>	100000 cSt @ 25°C
<b>Propriétés explosives</b>	N'est pas considéré comme explosif.
<b>Explosif sous l'influence d'une flamme</b>	Pas d'information disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Ne répond pas aux critères de classification des comburants.
<b><u>9.2. Autres informations</u></b>	
<b>Autres informations</b>	Aucune information disponible.
<b>Indice de réfraction</b>	Pas d'information disponible.
<b>Taille de particules</b>	Pas d'information disponible.
<b>Poids moléculaire</b>	Pas d'information disponible.
<b>Volatilité</b>	Pas d'information disponible.

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Concentration de saturation** Pas d'information disponible.

**Température critique** Pas d'information disponible.

**Composé organique volatil** Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

**Réactivité** Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

#### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique** Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Les produits suivants peuvent réagir avec le produit: Oxydants puissants. Conserver à une température ne dépassant pas 150°C. En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire. Formaldéhyde This product slowly evolves hydrogen on storage Eviter le contact avec les matières suivantes: Eau. Alcools. Acides. Bases. En cas de contact avec certains métaux, peut dégager de l'hydrogène gazeux, qui peut former des mélanges explosifs avec l'air. Produits de décomposition dangereux seront formés à des températures élevées.

#### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Protéger de l'humidité.

#### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Eviter le contact avec les oxydants puissants. Eau, humidité. Alcools. Acides. Bases.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Formaldéhyde Oxydes des substances suivantes: Silicium. Carbone.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité aiguë - cutanée

**Indications (DL<sub>50</sub> cutanée)** DL<sub>50</sub> > 2000 mg/kg, Cutanée, Méthode par le calcul.

##### Toxicité aiguë - inhalation

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non irritant.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une irritation oculaire temporaire.

##### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

##### Sensibilisation cutanée

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Sensibilisation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Essais de génotoxicité - in vivo** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas d'information disponible.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Le contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation temporaire.

**Contact oculaire** Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### *Decamethylcyclopentasiloxane*

##### *Toxicité aiguë - orale*

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >24134 mg/kg, Orale, Rat

##### *Toxicité aiguë - inhalation*

**Toxicité aiguë inhalation (CL<sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)** 8,67

**Espèces** Rat

**Indications (CL<sub>50</sub> inhalation)** CL<sub>50</sub> 8.67 mg/l, Inhalatoire, Rat

**ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)** 8,67

##### *Mutagénicité sur les cellules germinales*

**Essais de génotoxicité - in vitro** Essai de mutation réverse sur bactéries: Négatif.

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Essais de génotoxicité - in vivo** Altération et/ou réparation de l'ADN: Négatif.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Pas de preuve de cancérogénicité dans les tests sur animaux.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

**Toxicité pour la reproduction - développement** Pas de preuve de toxicité pour la reproduction dans les tests sur animaux

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Non classé comme toxique pour certains organes cibles après une seule exposition.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** NOAEL 200 mg/kg, Cutanée, NOAEL 100 mg/kg, Orale, LOAEL 125 mg/kg, ,

**Inhalation** Les gaz et vapeurs à fortes concentrations peuvent irriter le système respiratoire.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Contact cutané** Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

**Contact oculaire** Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### Informations écologiques sur les composants

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Écotoxicité** On ne considère pas le produit dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

#### Decamethylcyclopentasiloxane

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés dangereux pour l'environnement. Néanmoins, des déversement fréquents ou importants peuvent avoir des effets néfastes sur l'environnement.

### 12.1. Toxicité

**Toxicité** Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

## SILASTIC 9252 900P PART B

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** ErC50, 72 heure: > 0.002 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jour: 0.0046 mg/l, Daphnia magna  
Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Toxicité** Non toxique à la limite de solubilité dans l'eau.

### toxicité aquatique aiguë

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: >16 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: >2.9 mg/l, Daphnia magna  
OECD 202

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CE<sub>50</sub>, 96 heures: 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata  
NOEC, 96 heures: 0.012 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata

### toxicité aquatique chronique

**Toxicité chronique - poissons aux premiers stades de leur vie** CL<sub>50</sub>, : >16 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
NOEC, : >=0.014 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
OECD 210  
NOEC, : >=0.017 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)  
OECD 204

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.015 mg/l, Daphnia magna  
OECD 211

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

### Informations écologiques sur les composants

#### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Persistance et dégradabilité** Le produit n'est pas facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 57%: 28 jours  
OCED 301B

#### Decamethylcyclopentasiloxane

**Persistance et dégradabilité** Non facilement biodégradable.

**Biodégradation** - Dégradation 0.14%: 28 jours

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

### Informations écologiques sur les composants

## SILASTIC 9252 900P PART B

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Potentiel de bioaccumulation** La bioaccumulation est peu probable.

**Coefficient de partage** log Pow: 8.87

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Potentiel de bioaccumulation** FBC: > 500, Pimephales promelas (Tête-de-boule)

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Aucune information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Mobilité** Mobile.

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Mobilité** Aucune information disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit contient une substance classée PBT. Ce produit contient une substance classée vPvB.

#### Informations écologiques sur les composants

### DODECAMETHYLCYCLOHEXASILOXANE

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance est classée PBT. Cette substance est classée vPvB.

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance est classée PBT. Cette substance est classée vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

#### Informations écologiques sur les composants

### Decamethylcyclopentasiloxane

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Information générale** Traiter les déchets comme des déchets réglementés. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Général** Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun marquage transport nécessaire.

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

**Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin**

Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC** Non applicable.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### Restrictions (Règlement 1907/2006 Titre VIII)

CAUTION - Chemical may be subject to REACH RESTRICTIONS - see Annex XVII. Ce produit contient/est une substance qui est incluse dans le REGLEMENT (CE) N° 1907/2006 (REACH) ANNEXE XVII - RESTRICTIONS APPLICABLES A LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHE ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX. Numéro d'entrée: 70

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

#### Inventaires

##### UE (EINECS/ELINCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

##### États-Unis (TSCA)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## SILASTIC 9252 900P PART B

### Australie (AICS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Chine (IECSC)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

### Philippines (PICCS)

Tous les ingrédients sont listés ou exemptés.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

## SILASTIC 9252 900P PART B

**Références littéraires clés et sources de données** Information du fournisseur.

**Commentaires sur la révision** NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

<b>Date de révision</b>	06-12-18
<b>Numéro de version</b>	4.000
<b>Remplace la date</b>	24-08-18
<b>Numéro de FDS</b>	51537
<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Signature</b>	Lisa Bland